



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : MAMETZ Philippe

1. Compte rendu de la réunion du 04 décembre 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 04 décembre 2017.

2. Devis – Entreprise COLLIER.

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis des Ets COLLIEZ concernant les travaux de modifications de chauffage salle du Conseil et salle Michel BIAUSQUE et annexes suivant le programme TEPCV ; travaux pouvant bénéficier des Certificats d'Economie d'Energie. Egalement, l'Etat a été sollicité dans le cadre du programme DETR 2018.

Suivant le devis des Ets COLLIEZ s'élève à 3 149.00 HT soit 3 778.96 TTC.

Le Maire précise que le devis ne sera signé qu'après accord des CEE et de la réponse concernant la DETR 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et le devis des Ets COLLIEZ.

3. DETR 2018 : Route de Setques.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé, en date du 19 janvier 2018, un dossier de demande de subvention dans le cadre du « Programme DETR 2018 priorité 2 catégorie D1 » pour les travaux de voirie et de mise en sécurité de la route de SETQUES ;

Conformément à la déclaration du 04 décembre 2017 référence n°41-17 l'autorisant à solliciter une subvention auprès de l'Etat.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement de l'opération.

Le montant des travaux est estimé à 214 471€ HT (dont 114 026 € HT éligible) avec un plan de financement :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
FDE62	16 385 €	Travaux	208 471 € HT
DETR	22 805 €	Bureau d'études	6 000 € HT
Conseil Départemental			
GRMU	38 051 €		
Amende de Police	15 000 €		
Sous-total	92 241 €		
Fonds propres – Emprunts	122 230 €		
Total	214 471 €	Total	214 471 €

(Dont éligible 114 026 € HT)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé par le Maire pour la subvention DETR 2018 pour l'aménagement et réfection de voirie et mise en sécurité route de Setques à WISQUES.

DETR 2018 : Changement des menuiseries et modification du chauffage salle du Conseil, salle Michel Biauxque et annexes.

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé, en date du 19 janvier 2018, un dossier de demande de subvention dans le cadre du « Programme DETR 2018 priorité 1 catégorie B1 » pour les travaux de changements de menuiseries et de modifications de chauffage dans les locaux communaux suivant le programme TEPCV ;

Conformément à la déclaration du 30 juin 2017 référence n°22-17 et 27-17 au sujet du TEPCV et des Certificats d'Economie d'Energie.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement de l'opération.

Le montant des travaux est estimé à 29 874.24 € avec un plan de financement :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
FDE62	7 469.56 € soit 25 %	Ets DEMOL	26 725.11 € HT
C.E.E	16 430.00 € soit 55 %	Ets COLLIEZ	3 149 €.13 HT
Sous-total	23 898.56 € soit 80 %		
Fonds propres – Emprunts	5 975.68 € soit 20 %		
Total	29 874.24 € soit 100 %	Total	29 874.24 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé par le Maire pour la subvention DETR 2018, concernant les changements de menuiseries et de modifications de chauffage dans les locaux communaux.

4. SIDEALF- Nomination du Délégué titulaire et du Délégué suppléant.

La séance ouverte, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant suite à l'adhésion du Syndicat Mixte de l'Eau de la Vallée et des Monts (SMEVEM) au Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de la Région de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF).

Election d'un délégué titulaire

- Votants : 10
- Bulletins litigieux : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 10

A obtenu ...10... voix

Monsieur Daniel DOUTRELANT ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour du scrutin a été élu délégué titulaire.

Election d'un délégué suppléant

- Votants : 10
- Bulletins litigieux : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 10

A obtenu...10...voix

Monsieur Francis LARDEUR ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour du scrutin a été élu délégué suppléant.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

5. Subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir en 2018 les mêmes subventions qu'en 2017 soit :

Les subventions de la commune seront versées aux associations de la manière suivante :

- ASCW : 180,00 €
- WL : 180,00 €
- Comité des Fêtes : 1 600,00 € (en deux fois selon les besoins : 1000,00 € puis 600,00 €)
- La Croix Rouge : 100,00 €
- GDON : 30,00 €

Il est également précisé qu'en cas de besoins justifiés le Conseil Municipal pourrait accorder une aide complémentaire non déterminée pour le moment

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

6. Résultat 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal des résultats provisoires des budgets 2017 (non officiels de la part de la trésorerie de Lumbres).

Résultats en clôture : 290 780.00 € environ

7. Fiscalité Directe Locale

Proposition des taux 2018 :

- Taxe d'habitation 11 %
- Propriétés bâties 10.45 %
- Propriétés non bâties 17.04 %

Tenant compte de l'augmentation de la base pour 2018 de 2 %, le produit attendu serait de 42 536 €, soit par rapport à 2017 une recette supplémentaire de 1783.00 €

Sachant que la C.C.P.L a supprimé la dotation de solidarité communautaire, soit une perte de 1 381.00 € environ

8. Travaux route d'Hallines

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux route d'HALLINES, suivant les informations d'ENEDIS en raison de l'enfouissement des réseaux, qu'il s'avère nécessaire pour la sécurité de changer le poteau ENEDIS situé au carrefour de la rue de la Fontaine et des routes de SETQUES et d'HALLINES.

Suivant le devis des Ets BLOT le coût des travaux (non inclus dans l'appel d'offre de la route d'HALLINES s'élève à 11674,79€ HT soit 14009,75€ TTC

Le maire précise que la FDE62 apporte un financement sur ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer le devis des ETS BLOT.

9. Travaux 2018

Monsieur le Maire remet un document aux membres du Conseil Municipal concernant les travaux habituels.

Fonctionnement : Principalement entretien des espaces verts, entretien de voirie, plan hiver et travaux divers.

Investissement : nouveau lotissement, Chemin des Chartreux, rue des Chartreux, aménagements route d'Hallines et route de Setques, travaux bâtiments communaux et TEPCV, assainissement routes de Setques et d'Hallines et divers (bâtiments, matériel et poteaux d'incendie).

10. Budget 2018

Rapport Orientation budgétaire 2018	Fonctionnement	Investissement (hors route de Setques)	Total
Report 2017+ Recette 2018	374 802.46 €	251 107.50 €	
Dépenses	140 758.85 €	250 786.20 €	
Solde	234 043.59 €	321.30 €	234 364.89 €

11. Contrat secrétaire de mairie

Monsieur le Maire évoque auprès du Conseil Municipal la fin du contrat en CDD en vue d'une titularisation (délibération 57-16 du 19 décembre 2016) de Madame LEMAIRE, secrétaire de mairie, prévu pour le 28 février 2018.

Madame LEMAIRE ayant été nommée Stagiaire du 01/03/2017 au 28/02/2018 et ayant suivi la formation obligatoire d'intégration dans la Fonction Publique Territoriale du 06/08/2017 au 14/06/2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter Madame LEMAIRE en Contrat à Durée Indéterminée et de la titulariser à partir du 01/03/2018.

Vu les décrets N°2005-1344 du 28 octobre 2005 et N°2006-1687 du 22 décembre 2006 modifiant le décret N°87-1107 du 30 décembre 1987 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,

Vu le tableau de reprise des services antérieurs,

Madame LEMAIRE sera nommée Adjoint administratif territorial 2ème échelon Indemnité Brut 348 – Indemnité Majoré 326 au 1er mars 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

12. Questions diverses

❖ Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à proposer une date de réunion afin de voter le budget.

La date du 26 février 2018 est retenue (sous réserve d'une assemblée communautaire).

❖ Le Maire propose également au Conseil Municipal de couper l'éclairage public pendant la nuit (test pour l'économie d'énergie).

Wisques, le 30 janvier 2018

Gérard WYCKAERT

Le Maire,

